



DELIBERATION n° 2015 – 27

**Indemnité de fonction & Calendrier 2016 de mobilisation du
Président du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 décembre 2015 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET,
Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Décide, conformément à l'article R331-29 du code de l'environnement modifié par le décret du 28 juillet 2006, d'allouer sur l'année 2016 à son président une indemnité destinée à compenser les sujétions qui lui sont imposées par ses fonctions.

Le montant de ladite indemnité correspond à 100 % du plafond fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la protection de la nature et du budget, soit 16,27 % du montant du traitement annuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le calendrier prévisionnel 2016 de mobilisation du président est annexé à la présente délibération.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 11 décembre 2015

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET